

les négociations. Comme je l'ai indiqué à maintes reprises à la Chambre, le Gouvernement canadien, à l'instar de nombre d'autres participants à la conférence, évaluera très soigneusement dans ces circonstances les conclusions de la conférence pour déterminer les mesures à prendre afin de promouvoir l'évolution future du droit international de la mer.

Le Canada jouera un rôle de premier plan dans la recherche de solutions équitables et rationnelles à l'éventail très large de problèmes qui, nous l'espérons, seront enfin résolus lors de la prochaine session de la conférence. Il est à souhaiter que cette session ait lieu le plus tôt possible l'an prochain.

Je pense que si nos préoccupations dans le domaine des pêches ne revêtaient pas une importance aussi vitale, nous aurions généralement l'impression que d'immenses progrès ont été accomplis; je pense également que si nous étions en mesure d'instaurer le régime international de gestion des pêches proposé dans le texte de négociation, nous n'aurions probablement pas d'aussi vives inquiétudes à ce sujet. Mais, compte tenu des délais qui peuvent reculer la date de la signature finale du traité ou de la convention établissant une réglementation des pêches, il nous faut évidemment aujourd'hui examiner les diverses mesures qui pourraient être prises d'ici là.